

p.B.58.

CJ/bi

Le 21 juin 1976

ad p.B.75.21.-LC/me

Note à la Division politique II

La Suisse et le Moyen-Orient

Titre		KH	IS	LC	IS	a/a
Datum		23.6.76	24.6.76	LC	IS	28.6.76
Visa		U	7	LC	IS	3
EPD		23.06.76				11
Ref.		p. B. 75. 21.				

Nous avons bien reçu votre note du 14 juin dernier, concernant notre projet sur le problème cité en marge.

Nous vous remercions de la peine que vous avez prise à ce sujet et nous allons utiliser de nombreuses suggestions de votre note pour la préparation de la version révisée.

Il nous paraît cependant utile de nous prononcer sur quelques points de principe soulevés dans la note:

1. L'idée de faire deux études, dont l'une serait consacrée à la question de la Palestine, est tentante, mais ne saurait, à notre avis, donner des résultats satisfaisants. Qu'on le veuille ou non, le problème palestinien est au coeur des relations du monde arabe avec l'Occident (comme on le voit dans le dialogue euro-arabe), notre pays, bien que neutre et à l'écart du grand jeu diplomatique, ne faisant pas exception. La note reconnaît la nécessité d'une étude des interférences. Nous irons plus loin. Une étude séparée de la question de la Palestine (à laquelle notre pays n'a été mêlé pratiquement que par l'action des terroristes

palestiniens) se trouverait encore beaucoup plus à l'écart de notre politique que l'on ne peut le reprocher au texte actuel. De plus, elle donnerait trop de poids à ce problème, dont l'importance pour nous réside presque exclusivement dans l'effet négatif qu'il exerce sur les relations mondiales, et notamment les nôtres, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales.

Il nous paraît beaucoup plus utile de garder dans cette relativement brève étude quelques considérations générales (qui nous paraissent toutefois très pertinentes à notre politique à l'égard des Etats arabes) sur le développement de la civilisation islamique du Moyen-Orient et sa rencontre avec l'Europe, que de nous étendre sur les ramifications de l'imbroglio palestinien. Encore bien moins croyons-nous utile d'étudier en détail le rôle absolument secondaire que la Suisse a pu y jouer (nous faisons une exception pour la déclaration Calonder citée page 3, chiffre 4).

De surcroît, nous ne voyons pas comment une étude de la question de la Palestine pourrait se limiter aux Etats parties directes au conflit (Algérie, Maroc, Arabie Séoudite?).

Nous ne méconnaissons pas l'effet de déséquilibre qui se dégage de notre étude, mais il résulte, à notre avis, de la politique arabe elle-même. Nous avons cependant l'intention de décrire plus en détail la fonction du conflit palestinien dans cette politique.

2. Nous ne sommes pas entièrement convaincus par l'explication proposée page 3, chiffre 8, pour l'attitude du peuple suisse à l'égard du Moyen-Orient. L' "israélophilie" était à l'origine limitée à des milieux très restreints; on ne s'est intéressé en Suisse largement à Israël que lorsque la politique arabe s'est trouvée en contraste manifeste avec celle de l'Occident. Il s'agit bien entendu de phénomènes psychologiques difficiles à mesurer, mais notre impression est que l' "arabophobie", où se mêlait la tendance "manichéenne" à tout voir en fonction du conflit Est-Ouest, et les vieux préjugés "coloniaux", ^{ont} joué un rôle nettement plus important que l' "israélophilie". C'est pourquoi nous avons axé la partie historique de notre étude sur l'Islam et la civilisation arabe, dans un effort de montrer la position culturelle complexe de l'Arabe moderne, que l'on comprend mal chez nous.
3. Nous pensons que vous avez raison de souligner le rôle joué en coulisse par l'Arabie séoudite. Nous reprenons cette suggestion.

En revanche, c'est à dessein que nous avons placé l'Egypte au centre du problème du Moyen-Orient. L'Egypte est le seul grand pays arabe. C'est lui qui dispose des plus importantes ressources en cadres et en personnes instruites (surtout si l'on tient compte, comme il est justifié de le faire, des émigrés qui rentreront un jour ou l'autre, quand ils ne l'ont pas déjà fait). C'est le plus avancé des pays arabes musulmans sur le terrain des moeurs et de la mentalité générale. Il s'agit de plus d'une très vieille nation qui ne souffre pas de problèmes d'identité comme la Syrie et l'Irak,

par exemple. Les sacrifices consentis à la cause palestinienne et une politique économique erronée ont placé, il est vrai, l'Egypte dans une situation économique désastreuse. Elle doit cependant rester le partenaire le plus important du monde occidental parmi les pays arabes.

4. L'assimilation du sionisme au racisme est le résultat d'un jeu frivole avec les institutions internationales. Ses fâcheuses conséquences vont bien au-delà du seul cas israélien. Une majorité de rencontre peut désormais mettre au ban de l'humanité un groupe humain en utilisant des acrobaties dialectiques contre lesquelles aucun recours n'est possible.

Le "sionisme" n'est pas un racisme, parce que, tout comme l'Islam, la communauté juive est ouverte; quiconque se convertit au judaïsme peut y entrer. Assurément, pour un musulman, il s'agit d'une apostasie (pour laquelle le Coran prévoit la peine de mort), mais si l'on veut critiquer la position sioniste, on doit le faire sous le chef de l'intolérance religieuse, ce qui est tout autre chose que le racisme, comme le montre le "chemin de croix" de la déclaration correspondante à l'ONU. Ce n'est pas le lieu ici de discuter l'intolérance de l'une ou de l'autre religion, mais seulement de montrer l'insuffisance des opérations intellectuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Quant à l'application du modèle suisse, elle suppose que l'on accepte aussi les limitations qui en résultent dans le domaine politique, particulièrement dans l'ordre des pouvoirs de l'Etat. On n'a guère conscience

de ces limites dans le Tiers Monde, malgré quelques exemples encourageants. Dans le cas de la Palestine, pour qu'un Etat de ce type soit réalisé, il faut d'abord un minimum de confiance entre les communautés et que chacune renonce à poser des conditions que l'autre ne peut pas remplir. L'assimilation du sionisme au racisme est un défi brutal à toute idée de coopération intercommunautaire et un encouragement à tous les mouvements israéliens extrêmes.

Nous nous bornons à ces brèves remarques: il y aurait encore beaucoup à dire sur l'attitude de l'Islam à l'égard des minorités religieuses. Comme le projet d' "Etat démocratique et laïque" ne nous paraît pas actuel et n'a d'ailleurs pas reçu la sanction d'organes internationaux, nous n'avons pas jugé utile de nous étendre sur ce sujet.

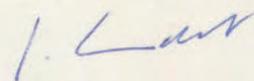
5. En ce qui concerne les frontières, il n'a jamais été dans l'habitude de la Suisse de les reconnaître. (Exception: le Cambodge, qui nous menaçait de rupture.) La question des frontières n'a été qu'un élément dans la reconnaissance de l'Etat d'Israël lui-même. Ceci s'applique aussi à la Cisjordanie dans ses rapports avec la Jordanie. En revanche, il vaudrait peut-être la peine de mentionner, dans le rapport, que nous n'avons jamais reconnu Jérusalem comme capitale de l'Etat juif et que nous avons en conséquence refusé d'y transporter notre Ambassade, malgré des appels répétés du gouvernement israélien.

Nous avons l'intention d'apporter des modifications d'une certaine importance à notre étude, en particu-

- 6 -

lier pour justifier de façon plus approfondie l'utilisation des textes de l'ONU pour aider à définir notre politique. Si nous avons pu donner l'impression que nous étions mal disposés à l'égard des textes dits "durs", c'est précisément parce que nous croyons que l'essence de la coopération entre Etats souverains repose dans les concessions mutuelles et le compromis. Les efforts répétés pour "forcer" certains textes "down the throat" des partenaires sont nuisibles à cette coopération.

Secrétariat politique



J. Cuendet